

**RAPPORT N° 05/6-46**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT POUR 2004/ 2005**  
**AU TITRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES DU CONTRAT DE VILLE**  
**(MODIFICATION)**

Par Délibération n° 99/7-65 du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Sainte-Marie portant sur la période 2000/ 2006.

Le Conseil Municipal a, par ailleurs, autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000/ 2006 de la Politique de la Ville.

Par Délibération n° 03/7-07 en séance du 18 décembre 2003, le Conseil Municipal a adopté le financement en Investissement pour 2004 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville.

Par Délibération n° 05/1-05 en séance du 11 mars 2005, le Conseil Municipal a adopté le financement en Investissement pour 2005 au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville. Cette programmation a été validée par le Comité de Pilotage de la Politique de la Ville du 17 mars 2005.

La Délégation Interministérielle à la Ville, par Lettre-Circulaire du 11 mars 2005, a notifié à la Commune la programmation des crédits du Ministère Délégué à la Ville pour l'exercice 2005, en application de la Circulaire-cadre Ville/ Budget du 4 avril 2002. D'une manière générale, les opérations en Investissement ont vocation à être prises en charge par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur les périmètres des Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Il convient aujourd'hui, de se prononcer sur la modification de plan de financement de certaines opérations, au titre des crédits d'investissement contractualisés de la Commune. Le tableau financier récapitulatif des actions concernées est ci-annexé.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à engager les actions concernées au titre du Contrat de Ville ;
- à engager les crédits de la Commune pour les actions contractualisées ;

## RAPPORT N° 05/6-46

- à contracter selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...);
- à solliciter les subventions attendues auprès du FEDER, de l'ANRU et du Département ;
- à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant aux actions concernées ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-46  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

**OBJET**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT POUR 2004/ 2005  
AU TITRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES DU CONTRAT DE VILLE  
(MODIFICATION)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 03/7-07 en séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 portant financement en Investissement pour 2004 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville ;

Vu la Délibération n° 05/1-05 en séance du Conseil Municipal du 11 mars 2005 portant financement en Investissement pour 2004 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville ;

Vu la Lettre-Circulaire du 11 mars 2005 de programmation des crédits du Ministère Délégué à la Ville pour l'exercice 2005, en application de la Circulaire-cadre Ville/Budget du 4 avril 2002 ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-46, présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la modification du financement en Investissement pour 2004 et 2005 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville, conformément au tableau joint en annexe.

## **DELIBERATION N° 05/6-46**

### **ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à engager ces actions de Politique de la Ville.

### **ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions attendues auprès de l'Europe, de l'ANRU et du Département.

### **ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant aux actions concernées.

### **ARTICLE 5**

Autorise le Député-Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**




**Jean-Jacques MOREL**

**MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT PDV**

PROGRAMMATION 2004		CREDITS CONTRACTUALISES						CREDIT ORDINAIRE Comm
Maitre ouvrage	SOURCE	COUT TOTAL	FEDER	ETAT FIDOM	DEPT	COM	TOTAL CDV	
Commune	REHABILITATION D'UN KIOSQUE ET D'UNE PLACETTE A LA SOURCE (Angle Rue de la Source et Rue Hubert de Lisle)	70 000		35 000	21 000	14 000	70 000	10 500
<b>MODIFICATION</b>		<b>CREDITS CONTRACTUALISES</b>						<b>CREDIT ORDINAIRE Comm</b>
Maitre ouvrage	SOURCE	COUT TOTAL	FEDER	ANRU	DEPT	COM	TOTAL CDV	
Commune	REHABILITATION D'UN KIOSQUE ET D'UNE PLACETTE A LA SOURCE (Angle Rue de la Source et Rue Hubert de Lisle)	70 000		24 500	21 000	14 000	59 500	10 500
<b>PROGRAMMATION 2005</b>		<b>CREDITS CONTRACTUALISES</b>						
Maitre ouvrage	CHAUDRON - PRIMA	COUT TOTAL	FEDER	ETAT FIDOM	DEPT	COM	TOTAL CDV	
SEMPRO	AMENAGEMENT DES BERGES DE PRIMA	1 007 027	604 216	100 702,70	100 702,70	201 405	1 007 027	
<b>MODIFICATION</b>		<b>CREDITS CONTRACTUALISES</b>						
Maitre ouvrage	CHAUDRON - PRIMA	COUT TOTAL	FEDER	ANRU	DEPT	COM	TOTAL CDV	
SEMPRO	AMENAGEMENT DES BERGES DE PRIMA	1 007 027	604 216	100 702,70	100 702,70	201 405	1 007 027	
<b>PROGRAMMATION 2005</b>		<b>CREDITS CONTRACTUALISES</b>						
Maitre ouvrage	CAMELIAS / VAUBAN	COUT TOTAL	FEDER	ETAT FIDOM	DEPT	COM	TOTAL CDV	
COMMUNE	AMENAGEMENT DU SQUARE CAPAGORY	180 000		72 000,00	72 000,00	36 000	180 000	
<b>MODIFICATION</b>		<b>CREDITS CONTRACTUALISES</b>						
Maitre ouvrage	CAMELIAS / VAUBAN	COUT TOTAL	FEDER	ANRU	DEPT	COM	TOTAL CDV	
COMMUNE	AMENAGEMENT DU SQUARE CAPAGORY	180 000		63 000,00	72 000,00	36 000	171 000	9 000

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 En séance du 15/10/05  
 En annexe à la Délibération N° 05/10/05

**LE MAIRE**



**Jean-Jacques MOREL**  
 1<sup>er</sup> Adjoint